



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service eau et biodiversité**

**Arrêté du - 6 JAN. 2025 n°41-2025-01-06-00002
portant nomination des lieutenants de louveterie du département**

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 427-1 à 427-3 et R. 427-1 à R. 427-3 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 221-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 20 juillet 2023 portant nomination de M. Faustin GADEN en qualité de secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, sous-préfet de Blois ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie ;

Vu la documentation technique ministérielle du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie ;

Vu l'avis du représentant de l'Association des lieutenants de louveterie de France, président de l'Association des lieutenants de louveterie de Loir-et-Cher en date du 8 août 2024 ;

Vu l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher en date du 20 août 2024 ;

Vu l'avis du groupe départemental chargé de l'examen des candidatures réuni le 12 décembre 2024 ;

Vu la proposition du directeur départemental des territoires du 12 décembre 2024 ;

Considérant la fin de mandat des lieutenants de louveterie nommés pour la période 2020-2024 ;

Considérant les dégâts de gibiers liés à la prolifération de sangliers dans le département de Loir-et-Cher ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les lieutenants de louveterie sont nommés pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 inclus et sont répartis dans les circonscriptions conformément au tableau ci-après.

NUMÉRO DE CIRCONSCRIPTION	LIEUTENANT DE LOUVETERIE
1A	Luc AVISSEAU
1B	Jérémy TILLAY
2	Éric CHASSAGNE
3	Anthony MOYER
4	Alexandre DE BEAUDIGNIES
5	Thierry VEAUVY
6	Brice DELOISON
7	Damien VENOT
8	Franck BRAULT
9	Laurent DÉFERT
10	Gilles SIBOTTIER
11	Laurent MALARD
12	Geoffrey PROUST

Par exception, la fin du mandat est ramenée à la date anniversaire de 75 ans, limite d'âge requise pour les fonctions de lieutenant de louveterie, pour les personnes qui atteindront cet âge en cours de mandat.

Article 2 : Le territoire de chaque circonscription est détaillé dans la carte annexée.

En cas d'empêchement ou d'absence du titulaire, tous les autres lieutenants de louveterie du département peuvent intervenir pour effectuer les battues et les missions particulières qui leur sont confiées, à l'exclusion de la constatation des infractions.

Article 3 : Les commissions des lieutenants de louveterie sont valables jusqu'au 31 décembre 2029 sauf pour :

- Luc AVISSEAU qui sera atteint par la limite d'âge le 04 décembre 2026.

M. Jérémy TILLAY assurera ses missions sur la circonscription 1B jusqu'au départ de M. Luc AVISSEAU puis assurera ses missions sur la totalité de la 1^{re} circonscription (1A +1B) jusqu'à la fin de son mandat.

Article 4 : Le secrétaire général de Loir-et-Cher, les sous-préfets de Romorantin-Lanthenay et Vendôme, les maires, le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont ampliation sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs, au commandant du groupement de gendarmerie départementale, au directeur départemental de la sécurité publique, au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ainsi qu'à tous les lieutenants de louveterie.

Fait à Blois, le - 6 JAN. 2025

Le Préfet

Xavier PELLETIER

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

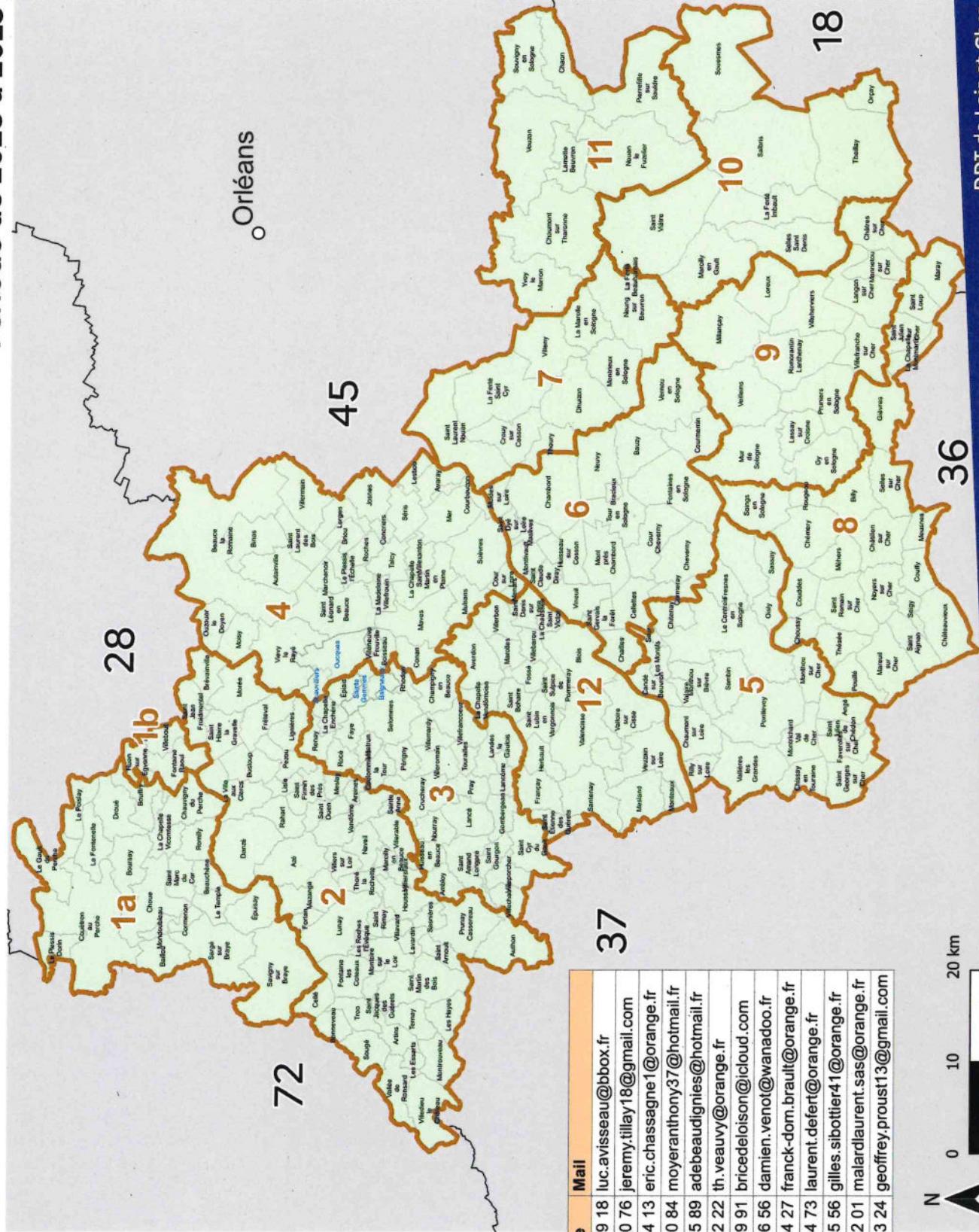
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Circonscriptions des Lieutenants de louveterie en Loir-et-Cher Période de 2025 à 2029

Chasse

Légende

Limites des communes
Limites des circonscriptions
des lieutenants de louveterie



N°	Nom	Téléphone	Mail
1a	AVISSEAU Luc	06 85 63 79 18	luc.avisseau@bbox.fr
1b	TILLAY Jérémy	07 68 53 00 76	jeremy.tillay18@gmail.com
2	CHASSAGNE Eric	06 07 24 44 13	eric.chassagne1@orange.fr
3	MOYER Anthony	06 17 51 20 84	moyeranthony37@hotmail.fr
4	DE BEAUDIGNIES Alexandre	06 58 58 75 89	adebeaudignies@hotmail.fr
5	VEAUVY Thierry	06 79 08 22 22	th.veauvy@orange.fr
6	DELOISON Brice	06 08 36 89 91	bricedeloison@icloud.com
7	VENOT Damien	06 70 07 26 56	damien.venot@wanadoo.fr
8	BRAULT Franck	06 81 71 04 27	franck-dom.brault@orange.fr
9	DEFERT Laurent	06 40 69 24 73	laurent.defert@orange.fr
10	SIBOTTIER Gilles	06 62 68 65 56	gilles.sibottier41@orange.fr
11	MALARD Laurent	06 86 33 52 01	malardlaurent.sas@orange.fr
12	PROUST Geoffrey	06 72 83 53 24	geoffrey.proust13@gmail.com